

Image not found or type unknown



Demande d'information sur l'allocation spécifique de solidarité

Par **martinez brigitte**, le **21/09/2017 à 18:50**

bonjour,

j'ai été licencié en 2013 quant on arrive en fin de droit en are on passe sur l'ass normalement. Mais je ne me retrouve pas dans les calculs de l'ass. sur quels critères se font les calculs ?? en sachant que je suis agée de 57 ans

merci de m'éclaircir sur ce sujet

cordialement